

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***10170947*****15 NOV. 2010****BRUXELLES****Grefte**

N° d'entreprise : 429917460

Dénomination(en entier) : **MIDO**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 1950 Kraainem, avenue Reine Astrid 461

Objet de l'acte : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

D'un acte reçu par le notaire Charles Lebon à Bruxelles le 13 octobre 2010 portant la mention d'enregistrement suivante « Enregistré sept rôle(s) sans renvoi(s) au 3ème bureau de l'enregistrement de Bruxelles le dix-huit octobre 2010 vol. 70 folio 10 case 19 Reçu : vingt-cinq euros (EUR 25,00) L'inspecteur principal ai (signé) J.Rondeux » il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des associés a adopté à l'unanimité entre autres la modification de l'objet social et l'article 3 des statuts comme suit :

La société a pour objet, tant en Belgique, qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, ou en participation avec ceux-ci, par elle-même ou par sous-traitants :

I. L'activité immobilière, à savoir l'achat, la vente, la construction, la constitution, la location comme bailleur ou preneur, la promotion, la gestion, l'expertise, la rénovation, le courtage de tous biens immeubles en Belgique ou à l'étranger et des droits réels y afférents, et tout ce qui s'y rapporte directement ou indirectement, à quelques fins que ce soit, pour son compte ou pour le compte de tiers ;

La société peut mettre à disposition de son personnel ou de ses dirigeants des biens immobiliers à titre gratuit ou onéreux.

L'intermédiaire commercial en tous domaines et toutes matières non réglementées à ce jour.

La prestation de services administratifs et de conseils, notamment en matière financière et de management.

La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique et à l'étranger toutes opérations, en gros ou en détail, d'achat, de vente, de promotion, de location, de leasing, d'échange, d'exploitation, de mise en valeur, de lotissement de tous immeubles ou partie indivise d'immeubles généralement quelconques, et des droits réels y afférents, ou de biens meubles, la gestion de son propre patrimoine et l'administration de tous biens immobiliers ou mobiliers, de toutes entreprises de travaux publics ou privés, l'acquisition de toutes valeurs financières ou boursières, la prise de participation dans toutes sociétés belges ou étrangères et toutes opérations financières.

Elle aura également pour objet de faire et d'exécuter, pour son compte ou pour le compte de tiers, en Belgique ou dans les pays étrangers toutes prestations de services et tous mandats notamment sous forme d'études, d'organisation, d'expertises, de conseils, d'actes juridiques, de marketing, de management avec ou sans la mise à disposition de personnel, locaux et matériel dans la gestion technique et industrielle, dans la gestion commerciale et de personnel, mobilière ou immobilière de son propre patrimoine et dans les matières informatiques, administratives, financières, économiques, commerciales, juridiques et sociales.

II. Elle pourra également avoir pour objet les services suivants :

- développement/organisation d'activité de loisirs (particulièrement organisation de séjours de pêche/chasse en Belgique ou à l'étranger) ;
- organisation d'événements (mariage, soirées, séminaires, voyage, etc.), en ce compris les démarches commerciales de prospection auprès de sponsors ;
- marchand de biens ;
- création, développement et marchand d'art (transport - import-export, commerce) ;
- toute activité HORECA non réglementée ;
- tous transports de produits ou de personnes (logistique) ;
- toutes activités de service en rapport avec le secteur du marketing, de la publicité et de la communication ;

Elle peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée ou non.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de cession, de participation, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement des ses activités.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/11/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Elle pourra exercer toutes activités commerciales, tant sur le plan national qu'international, y compris l'exportation, l'importation, la représentation commerciale, l'agence, le courtage, la commission et la consignment de produits et de services de toute nature.

Le tout sous réserve des activités requérant un accès à la profession ou des spécialités réglementées par la loi, lesquelles s'exerceront à défaut d'accès reconnu à la société par le biais de sous-traitants spécialisés.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(signé)CH.Lebon

Mentions : une expédition de l'acte, les statuts coordonnés